

ARASMAC

Présentation du CSR



CSR

AIDE
SOCIALE



AAS

ASSURANCES
SOCIALES



AJEMA AFJ

ACCUEIL DE
L'ENFANCE

CSR Qu'est-ce que le Revenu d'Insertion (RI) ?

Le Revenu d'Insertion (RI) garantit l'existence aux personnes dans le besoin, favorise leur indépendance économique et personnelle et assure leur intégration sociale et professionnelle. L'assurance de l'existence économique ainsi que l'aide personnelle sont explicitement garanties par la Constitution fédérale, en vigueur depuis le 1er janvier 2000, ainsi que dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003

CSR Qui peut bénéficier du RI?

- Vous êtes domicilié dans le district de Morges.
- Vous êtes majeur, de nationalité suisse ou titulaire d'une autorisation de séjour valable.
- Votre fortune n'excède pas CHF 4'000.— (personne seule) CHF 8'000.— (couple) + CHF 2'000 par enfant mais au maximum CHF 10'000.— par famille et dès 57 ans révolus CHF 10'000.—
- Vos ressources mensuelles n'atteignent pas le seuil fixé par le barème cantonal.

CSR Comment obtenir le RI ?

- Remplissez et signez une demande de RI.
- Remettez les pièces requises (voir slide suivante).
- Remplissez, signez et remettez chaque mois une déclaration mensuelle sur votre situation financière et celle de votre ménage, avec vos décomptes bancaires du mois précédant

CSR Quels documents faut-il présenter ?

- La pièce d'identité de tous les membres du ménage (pour les étrangers permis de séjour).
- La dernière taxation fiscale (impôts).
- Les relevés postaux ou bancaires complets de tous les comptes pour les trois derniers mois.
- Tout justificatif de revenu (salaire, rente, etc.)
- Une copie du bail à loyer ou contrat de sous-location.
- Pour les personnes ayant reçu une décision de refus de l'indemnité de chômage, une copie de cette décision.
- Pour les personnes en fin de droit à l'indemnité de chômage : le dernier décompte.
- En cas d'incapacité de travail pour raisons de maladie, accident ou maternité : un certificat médical.
- Tout autre document demandé selon situations particulières. (*propriétaires et indépendants font l'objet d'une série de documents complémentaires*)

CSR Barèmes forfait d'entretien RI

Au ménage	Forfait* d'entretien	Par personne	Forfait** frais particuliers
1 personne	1'110.—	1'110.—	50.—
2 personnes	1'700.—	850.—	65.—
3 personnes	2'070.—	690.—	65.—
4 personnes	2'375.—	593.75	65.—
5 personnes	2'660.—	532.—	65.—
6 personnes	2'910.—	485.—	65.—
7 personnes	3'160.—	451.45	65.—
Pers. sup	+250.—	426.25	65.—

*Nourriture, vêtements, transports (2 zones), téléphone, argent de poche, électricité, billag

** Internet, télé-réseau, mobilier + divers autres frais

CSR Le loyer (district de Morges)

Taille du ménage	Limite admise (sans les charges)
Personne seule	1'123.20
2 personnes	1'327.20
3 ou 4 personnes	1'928.40
5 personnes et plus	2'422.80
Parent seul avec 1 ou 2 enfants	1'928.40
Parent seul avec 3 enfants et plus	2'422.80

Les charges liées au bail à loyer s'ajoutent à ces montants.

18-25 ans	Limite admise (charges comprises)
Personne seule ou en colocation, sans charge de famille et sans activité lucrative	680.—

CSR Les frais particuliers

Les frais particuliers suivants peuvent être pris en charge dans certaines limites et sous certaines conditions :

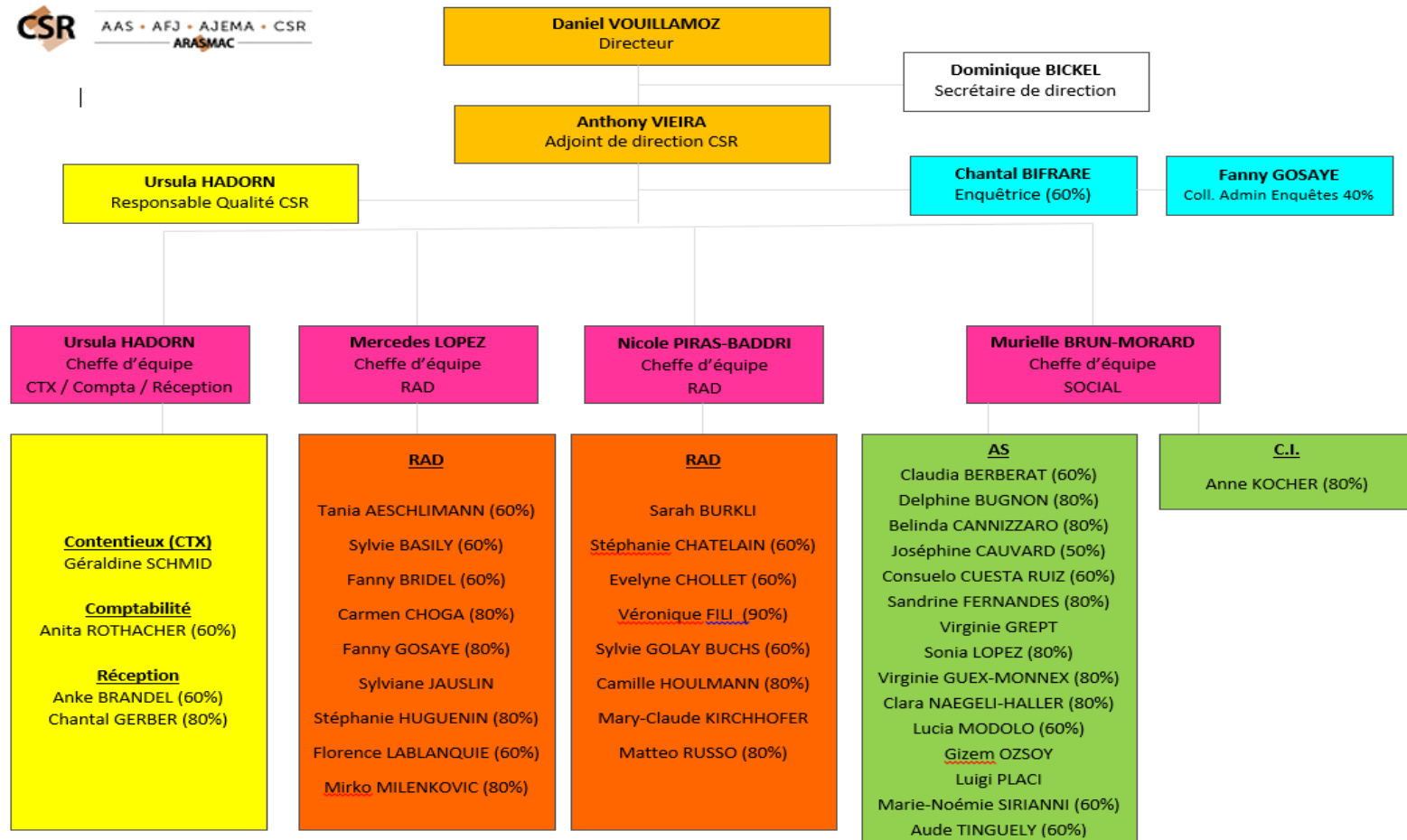
- Assurance maladie: franchise et participations LAMal.
- Frais de soins dentaires et de lunettes non couverts par l'assurance-maladie sur devis préalable.
- Frais de garde d'enfants, droit de visite, rentrée scolaire, camp scolaire, devoirs surveillés.
- Décompte annuel de chauffage et d'électricité. Primes RC privée et ECA, Société de cautionnement.
- Transports et repas à l'extérieur (emploi, mesure d'insertion, entretien recherche emploi, rendez-vous médical).
- Frais de contraception

CSR Quels sont les contrôles ?

Le CSR procède aux contrôles suivants :

- Examen de toutes les pièces nécessaires pour obtenir le RI ; des contrôles peuvent être effectués auprès de : administration cantonale des impôts, assurance chômage, AVS et AI, service des autos, registre foncier, registre du commerce, SPOP, banques, poste, etc.
- Tous les mois, les relevés de comptes bancaires et/ou postaux sont vérifiés pour vérifier l'indigence
- En cas de doute sur la situation financière du ménage, une enquête peut être ordonnée.

CSR Organisation du CSR au 01.01.2017



01.03.2016 / AVA

CSR Les fonctions au sein du CSR

1 directeur

1 adjoint de direction

4 cheffes d'équipe

15 assistants sociaux (à taux variable)

17 gestionnaires administratifs (à taux variable)

1 gestionnaire contentieux

1 secrétaire comptabilité

2 réceptionnistes

1 conseillère en insertion

1 enquêtrice + 1 collaboratrice admin liée aux enquêtes

CSR Les 2 missions principales des AS sont :

- Prévenir ou limiter le recours au Revenu d'insertion en fournissant aux demandeurs une aide personnalisée (art 24 LASV)
- Aider les bénéficiaires RI à retrouver leur autonomie par l'encadrement, le soutien, l'information et le conseil, ainsi que par l'intervention coordonnée avec d'autres organismes. (art 48 et suivants LASV)

CSR Mesures d'Insertion sociale (MIS)

- 397 mesures d'insertion sociale ont été octroyées en 2016, dont un peu plus de 10 % grâce au budget des mesures individualisées. Dans 40 % des cas, le budget des mesures individualisées a été utilisé pour financer des places dans les mesures conventionnées mais il a également servi au financement, par exemple, de formations telles qu'auxiliaire de santé Croix-Rouge, agent de maintenance ou secrétaire médicale.
- Les mesures visant l'emploi ou la formation sont toujours les plus nombreuses à être mises sur pied. Cette année les prestations d'aide à la préservation de la situation économique ont particulièrement été utilisées, notamment au travers d'une mesure relativement récente de soutien individuel à la gestion budgétaire.

CSR Les 18-25 ans (JAD)

Durant l'année 2016, 124 jeunes adultes sans formation professionnelle achevée, dont 11 avec des parents au RI, ont été orientés sur une permanence spécifique.

Pour près de la moitié de ces situations (53) une rencontre avec les parents a pu avoir lieu.

Ces rencontres ont été riches et très variées et ont permis des interventions plus ciblées, se limitant parfois à accompagner le jeune à la construction de son projet professionnel en lui proposant une mesure adaptée.

L'évaluation de ces situations a conduit à l'ouverture de 58 dossiers d'aide financière RI ainsi qu'à l'ouverture de 10 dossiers d'appui social.

A la fin d'année 2016, la décision de spécialiser des AS en vue de l'accueil de cette population JAD a été prise, nous permettant de mener à bien notre mission d'encadrement pour ce public cible.

Responsables administratifs de dossiers (RAD) :

Les RAD ont en charge la prestation financière:

- Vérifier toutes les pièces nécessaires pour déterminer le droit RI
- Procéder chaque mois à la vérification des comptes pour verser le forfait RI
- Contrôler et rembourser les frais particuliers
- Procéder à la révision annuelle des dossiers
- Toute correspondance relative au suivi du dossier RI

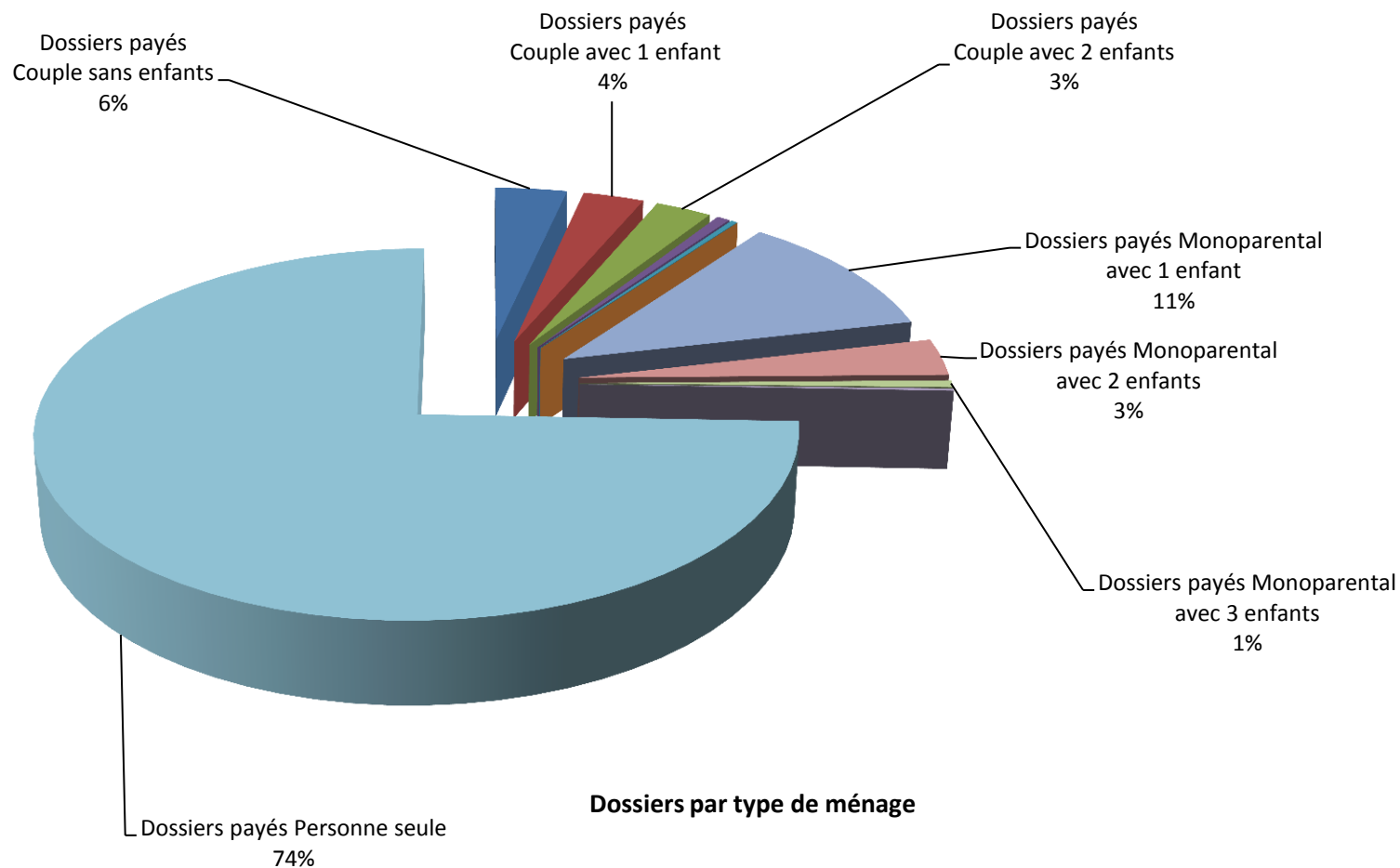
CSR Enquêtes CSR réalisées en 2016

- En 2016, 32 enquêtes et rapports ont été effectués au sein du CSR de Morges, dont trois enquêtes préalables.

Parmi ces 32 enquêtes :

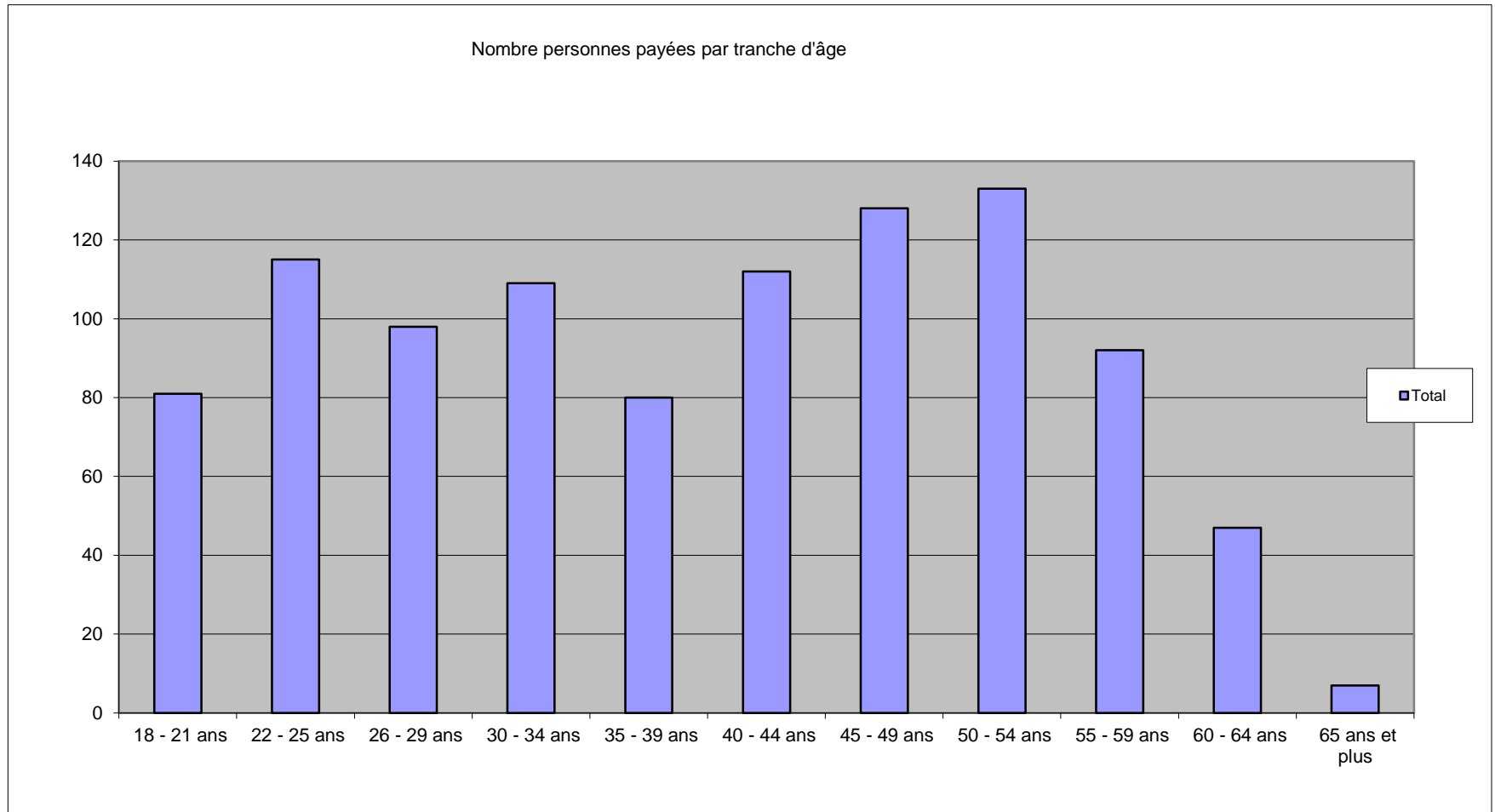
- 10 (les trois enquêtes préalables ainsi que 7 enquêtes en cours de droit) se sont avérées sans fraude
- 22 confirment des soupçons de fraude

CSR Type de ménage aidé au RI





Nombre de personnes, par tranche d'âge

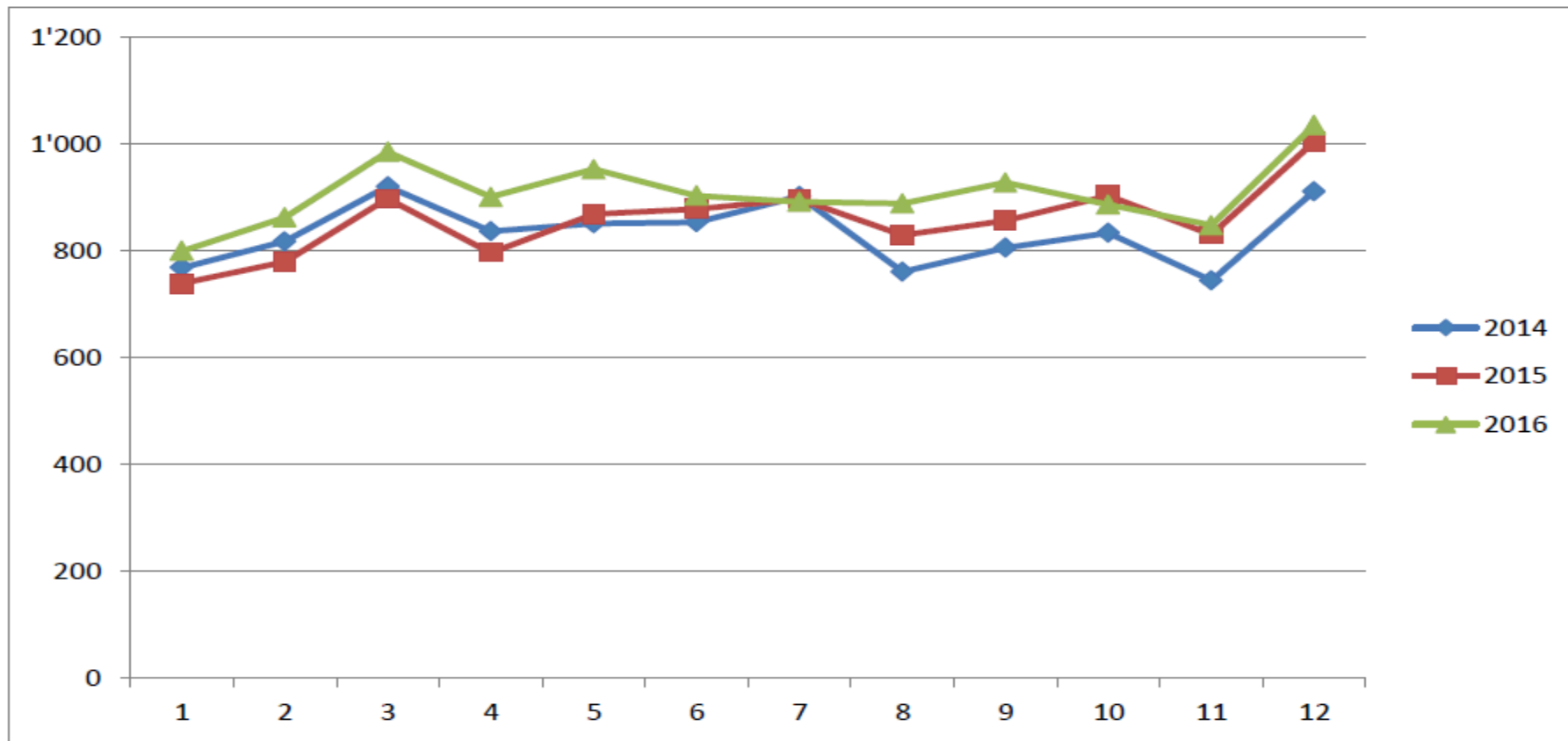


CSR Nombre de dossiers par année

Année	Revenu d'insertion (RI)	Total	% par rapport à l'année précédente (réf = 2001)
2006	907	1'067	-3.52%
2007	950	1'100	3.09%
2008	957	1'117	1,55 %
2009	1'000	1'145	2,50%
2010	1'045	1'045	4.50%
2011	1'221	1'221	16.84%
2012	1'522	1'522	24.65%
2013	1'560	1'560	2.50%
2014	1'535	1'535	-1.60%
2015	1'598	1'598	4.10%
2016	1'653	1'653	3.44%



Evolution du nombre de dossiers des 3 dernière années



22.5 millions d'aide sociale en 2016, notre CSR a traité en moyenne 906 dossiers par mois ce qui représente 5.72% des dossiers du canton

CSR Pour 2017 et suite...

Le changement de normes intervenu en 2017, nous a demandé de repenser certaines de nos activités, à savoir :

- Le dispositif JAD (18-25ans) – négociation avec les parents
- L' hébergement d'urgence limité à 6 mois à moitié prix
- La hausse des dossiers liée à l'augmentation de la population
- Saturation des bureaux pour engager de nouveaux collaborateurs

ARASMAC

Merci pour votre attention



Des questions ?